Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique.

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

Service de l'enseignement de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 06 Déc 2001 Boulevard Pachéco, 19, Bte θ 02 / 210.58.52

Monsieur Jean STEENSELS Président du Conseil de coordination de l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française rue du Commerce 68A 1040 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3091

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1 ---- Section : OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (CONVENTION)

Classement :

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

Code Référence :

351008510W1

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier		Section / Unité	Code Rêf.	Classement	Domaine
3091 S		QUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (CONVENTION)	351008S10W1	ESI	
3091 U	1	FORMATION DE BASE - NIVEAU 1	041101U11E1	ESIT	<b>0</b> 01
3091 U	2	PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DU CARRELAGE	351002U11E1	ESIT	302
3091 U			351003U11E1	ESIT	302
3091 U	4	PRATIQUE ELEMENTAIRE DE L'ELECTRICITE DU BATIMENT	351004U11E1	ESIT	302
3091 U		PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA MACONNERIE	331005U11E1	ESIT	301
3091 U		PRATIQUE ELEMENTAIRE DES TRAVAUX DE PEINTURE	351006U11E1	ESIT	302
		ET DE REVETEMENT DES MURS ET DES SOLS			
3091 U	7	PRATIQUE ELEMENTAIRE DE LA POSE DE LA MENUISERIE	351005011E1	ESIT	302
3091 U	8	PLAFONAGE - CIMENTAGE : NIVEAU 1	355205U11E1	ESIT	302
3091 U	9	STAGE : OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT	351009U11E1	ESIT	302
3091 U	10	EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT (CONVENTION)	351008U12W1	ESIQ	302

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

### ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

### **DOCUMENT 8 ter**

### DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

- 1. La présente demande émane du réseau:
- (1) Communauté française

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Jean Steensels

onnel 2 0/11/02

Date et signature (2):...

2. Intitulé de la section: (2)

Ouvrier d'entretien polyvalent (Convention)

CODE (3):	351008	S 10	W1

3. Finalités de la section:

Reprise en annexe n° 1 de page(s) (2)

- 4. Classement de la section:
- (1) Enseignement secondaire du degré :
- (1) inférieur
- O(1) supérieur

- O (1) Enseignement supérieur de type court
- O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classemen	t de l'unité supe	de formation de l' érieur	enseignement		
Proposition de classement (1) Classement du Conseil supérieur (1)					
Technique	0	Technique	0		
Economique	0	Economique	0		
Paramédical	0	Paramédical	0		
Social	0	Social	0		
Pédagogique	0	Pédagogique	0		
Agricole	0	Agricole	0		
Agricole	0	Agricole	0		

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

### 5. Titre délivré à l'issue de la section:

Certificat de qualification d' Ouvrier d'entretien polyvalent (convention) Spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale

### 6. Modalité de capitalisation

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n°2 de 1 page(s) (2)

(2) A compléter

<sup>(1)</sup> Cocher la mention utile

<sup>(3)</sup> Réservé à l'administration

### 7. Unités constitutives de la section:

Intitulés (2)	Classement des UF (2) (5)	Code des UF (6)	Code Dom.de Format	Unités détermi- nantes (2)	Nombre de périodes (2)
Formation de base – niveau 1	ESIT	041101U11E1	001		300
Pratique élémentaire de la pose du carrelage	ESIT	351002U11E1	302	Х	120
Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage	ESIT	351003U11E1	302	Х	200
Pratique élémentaire de l'électricité du bâtiment	ESIT	351004U11E1	302	Х	200
Pratique élémentaire de la maçonnerie	ESIT	331005U11E1	301	Х	200
Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols	ESIT	351006U11E1	302	Х	100
Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie	ESIT	351005U11E1	302	Х	200
Plafonnage - cimentage : niveau 1	ESIT	355205U11E1	302	Х	80
Stage: ouvrier d'entretien polyvalent (convention)	ESIT	351009U11E1	302	Х	120
Epreuve intégrée de la section : ouvrier d'entretien polyvalent (convention)	ESIQ	3S1008U12W1	302		20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) Nombre de périodes suivies par élève (2)	1540
B) Nombre de périodes professeur (2)	1460

8. Profil professionnel : (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) : repris en annexe n° 3 de page(s) (2).

9.Tableau de concordance : (approuvé par la Commission de concertation) :

repris en annexe n° 4 de page(s)

10. Réservé au Service d'inspection:

a) <u>Observation(s) de l'(des</u>	)inspecteur(s) con	cerné(s) relative(s) au	dossier pédagogique :
(annexe(s) éventuel(s):	Neant de	3/12/2001	M X
			$\gamma_{i}$
			Intectem

b) Décision de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 0 3 DEC. 2001

Signature ADM. PEDAG.

(2) (3) A compléter

Réservé à l'Administration

(4) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA

(5) A compléter si les UF ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

# **FINALITES DE LA SECTION**

### FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, la section devra:

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion

professionnelle, sociale, culturelle et scolaire; répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

### FINALITE PARTICULIERE

L'ouvrier d'entretien polyvalent est un agent d'exécution dont le rôle est :

- ♦ d'assurer des interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage dans des champs techniques ou technologiques différents tels que l'électricité, le sanitaire, le chauffage, la menuiserie, la construction, à partir de consignes, plans simples, schémas élémentaires.
- ◆ de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation, des installations simples comme une installation d'éclairage, ...;
- de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation des matériels ou des réseaux simples (téléphoniques, électriques) :
- ♦ d'intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration ou modification).



### MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

### CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

### Profil professionnel

OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT

Enseignement secondaire inférieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 26 mars 2000

### OUVRIER D'ENTRETIEN POLYVALENT

### I - CHAMP D'ACTIVITE

L'ouvrier d'entretien polyvalent est un agent d'exécution dont le rôle est :

- ♦ d'assurer des interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage dans des champs techniques ou technologiques différents tels que l'électricité, la mécanique, le sanitaire, le chauffage, la menuiserie, la construction,...à partir de consignes, plans, schémas.
- de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation, des installations simples comme une installation d'éclairage, ...;
- de remettre en état, par échange de pièces ou par réparation des matériels ou des réseaux simples (téléphoniques, électriques);
- ♦ d'intervenir sur la réalisation de travaux neufs (installation, amélioration ou modification).

Il réalise ses interventions manuellement ou à l'aide d'outils d'entretien usuels.

L'ouvrier d'entretien polyvalent peut travailler seul ou en équipe, dans un environnement fermé ou à l'extérieur. Selon les circonstances, il peut être appelé à manipuler et à déplacer des charges.

Pour accomplir ces différents travaux, l'ouvrier d'entretien polyvalent doit respecter les règles de conduite et de sécurité appropriées aux machines utilisées, les dispositions en matière de sécurité concernant l'application et la manipulation des produits et les dispositions en matière d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

### II. TACHES

L'ouvrier d'entretien polyvalent, en travaillant méthodiquement et soigneusement, développe les tâches suivantes :

- décoder un plan d'exécution ou un relevé effectué sur site ;
- choisir les outils adaptés;
- mettre en œuvre des consignes de sécurité (port de vêtements appropriés, gants,...);
- organiser et ranger son poste de travail;
- déplacer et manipuler des charges ;
- coordonner ses interventions avec les différents membres de l'équipe ;
- assurer la maintenance usuelle des outils utilisés;
- organiser les différentes étapes d'intervention avec méthode ;
- communiquer fréquemment avec l'utilisateur ou les équipes d'intervention :
- s'adapter à des situations, des matériels et des technologies différents.

- rendre compte de son intervention par écrit ou oralement.
- suivre des processus logiques et méthodologiques.

### III. DEBOUCHES

- Immeubles d'habitation ou en rénovation;
- ♦ Maisons individuelles;
- Domicile de particulier;
- ◆ Ateliers et chantiers divers
- Magasins, grandes surfaces;
- ♦ Autres.

4.7

# X-UNITES DE FORMATION (1) TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)

"OUVRIER DENTRETIEN POLYVALENT (Connention)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

		1
Nbre périodes		
Type form.		
Niveau		
Intitulé régime 2	NEANT	
Code dom. form.		
Cirso		RE THIRE IRE
Intitulé régime 1 provisoire	CUUXIER B'ENTZETIEU POLKVALENT (CONVENTION)	formation de lour- miseaux - PRATIQUE ELEMENTIE de la posi de cambaza - PRATIQUE ELEMENTIE de santain et de changus, et elementire de s'ellemation de L'Allemation de L'Allema
Code dom. form.		
Code régime 1 provisoire		e4110141161001 35100241161302 35100341161302 35100541161301
Intitulé régime 1 définitif		
Code dom. form.		
Code régime 1 définitif		
	ZOHHOZ	D F4

(1) I'un ou I'autre selon le cas.

# TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1) X UNITES DE FORMATION (1)

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

☆

a Sob			<del></del>			
Nbre périodes						
Type form.						
Niveau						
Intitulé régime 2						
Code dom. form.						
Cirso		r	NE			. v
Intitulé régime 1 provisoire	, , , ,	-7 RATIQUE CECITENTAIN 25 housing So picture et de writement des mu	-PRATIQUE ELEMENTAME DE LA POSE DE CA MEXUITERIE	- PLAFONNAGE- CIDENTAGE: Miceur	-STAGE, OUVRIERD' ENTRETIEN POLYMIENT (Coment. O.)	EPREUVE INTEGLEE LA Casse CTION OUNTED Carbana Polivación
Code dom. form.			× 0 ×	302	50 S	3-2
Code régime 1 provisoire		35100641161 302	757005UMEn	355 2 SUME		<u> </u>
inature régime 1 définitif						
dom.						
régime 1 définitif			,	7		
	NOTHON	. Þ 🖦	<del> </del>			

(1) I'un ou I'autre selon le cas.

1~.



1. La présente proposition émane du m	réseau (1)	
• Communauté française O <del>Provincial et comun</del> al	0 <del>Libra confessionnel</del> 7 0non confessionnel	
et se rapporte à l'établissemen	t suivant :	
adresse complète · Ro		
2. Intitulé de l'unité de formation	•	
	Code: 041101 41E1	(3)
FORMATION	.DE.BASE MIYEAU 1.	
•••••••		
3. Finalités de l'unité de formation	: repris en annexe n° 1 de .4. page# (2)	
4. Connaissances préalables requises	: repris à l'annexe n°2 de .4 pages (2)	
5. Classement de l'unité de formation	n.	
• (1) enseignement secondaire : degré :	(transition) (1) qualification (1) inférieur (1) supérieur (1)	
O (1) <del>enseignement supérieur de eatégorie</del> :	type ecurt:	
O (1) <del>enseignement supérieur de eatégorie</del> :	type long:	•••••
6. Recommandations particulières pou	r la constitution des groupes ou le regroupement.	
	Repris en annexe n° 3 de . 4. page# (2)	•
7. Programme de (des) cours	Repris en annexe n° 4 de .5 pages (2)	
8. Fixation des capacités terminales	Repris en annexe n° 5 de .2 pages (2)	
9. Profil du (des) chargé(s) de cour	s Repris en annexe n° 6 de .∕ page¶ (2)	

Biffer les mentions inutiles
 A compléter
 Réservé à l'administration.

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Mathématique	\ G.G.	135
Hathémahque Français	C.G.	135
2. Part d'autonomie		30
	Total des périodes	300
Signature du :	Transmis le :	par le réseau
12. Observations du service d'inspection (annexe éventume d'une d'une vennexe d'une ventue N.B., Remarques ortho.: Annexe sun garde : .l.e. 14/01/93 Si	elle)  Le féculle  Le 1 - Finalite  Procend nombre  retioni  gnature : f	S farticulières - connaît J. LISON INSPECTRICE
13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1) Motivation de la décision		
Date :2.0. JAN. 1993 Sign	gnature: Meer	<b>──</b> Mumo

<sup>(4)</sup> soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

### A. FRANCAIS:

λ

Il s'agit de définir des performances minimales (un seuil de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être) attendues au terme d'un certain nombre d'acivités d'apprentissage.

### 1. COMPREHENSION.

Etre capable de comprendre un message simple (lecture à haute voix par le formateur - document enregistré, radiodiffusé, télévisé, etc...) avec vocabulaire courant et syntaxe simple.

Contrôle: vrai ou faux, Q.C.M., restitution des mots clés; des idées principales (même dans le désordre) (K).

A un niveau plus élevé : - résumé structuré ;

- a) classer les idées par ordre d'importance;
- b) distinguer les idées essentielles des idées accessoires.

### 2. EXPRESSION ORALE. (EMISSION).

- Etre capable d'émettre des messages simples avec vocabulaire courant et syntaxe simple. (x)
- Etre capable de lire à haute voix des textes ou extraits de textes (éventuellement textes dialogués) avec expression et fluidité (éléments prosodiques) + évidenment la plus grande correction possible de la prononciation.(x)
- Productions orales en rapport avec le contrôle de la compréhension (x) ·
- Jeux de rôle : être capable par exemple d'obtenir un rembourse-- ment dans un magasin, dans une grande surface, ou une réparation; négocier avec un patron, un collègue (initiation aux techniques de la négociation à un niveau élémentaire.)
  - Ecouter et porter un jugement sur une situation dramatisée (enregistrée) suscitant des réactions.

un niveau plus élevé : productions plus personnelles ou résultat l'un travail d'équipe :

- débat après présentation d'un thème;
- discussion après vision d'un film;
- compte-rendu d'une visite.

### ). EXPRESSION ECRITE.

- Etre capable de retranscrire sans faute un texte ne comportant pas de difficultés majeures;
- Dictées;
- Production personnelle au niveau de l'expression écrite :
  - résumé d'un texte,

ANNEXE I : FINALITES DE L'U.F. - NIVEAU 1

### Principales finalités de l'enseignement de promotion sociale:

- l° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire,
- 2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, de l'administration, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### 'inalités particulières :

Parmi le public des demandeurs d'emploi de la région liégeoise, un grand nombre connaît des lacunes importantes en français et en mathématique. Delles-ci constituent un obstacle important à leur intégration dans un pircuit de formation professionnelle qualifiante et, àfortiori, dans la rie privée et professionnelle.

lette formation a pour but de tenter de remédier à cette situation. our le niveau considéré (niveau 1) : amener les élèves à un niveau de connaissances et de réflexion face à des problèmes mathématiques et de langue française correspondant u niveau de la fin du cycle des études primaires. Ce, afin de leur donner les moyens de la efface de manière adaptée aux problèmes rencontrés dans leur vie sociale, culturelle et privée. Ils auront ainsi la possibilité d'accéder au second niveau de formation dont les finalités plus particulières sont reprises plus loin.

NEXE II : CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES - NIVEAU I

Français : être capable de produire et de comprendre des messages simples (alphabétisation minimale).

Mathématique : être capable d'identifier et d'écrire les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

STS D'ADMISSION - NIVEAU 1

test d'admission vérifiera ces connaissances.

NEXE 3 : RECOMMANDATIONS POUR LA FORMATION DES GROUPES ET DE REGROUPEMENT NIVEAU 1 (mathématique et français).

mbre maximum d'élèves : 12.

λ

### A. FRANCAIS:

Il s'agit de définir des performances minimales (un seuil de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être) attendues au terme d'un certain nombre d'acivités d'apprentissage.

λ

### 1. COMPREHENSION.

Etre capable de comprendre un message simple (lecture à haute voix par le formateur - document enregistré, radiodiffusé, télévisé, etc...) avec vocabulaire courant et syntaxe simple.

Contrôle : vrai ou faux, Q.C.M., restitution des mots clés; des idées principales (même dans le désordre) (X).

A un niveau plus élevé : - résumé structuré ;

- a) classer les idées par ordre d'importance;
- b) distinguer les idées essentielles des idées accessoires.

### 2. EXPRESSION ORALE. (EMISSION).

- Etre capable d'émettre des messages simples avec vocabulaire courant et syntaxe simple. (x)
- Etre capable de lire à haute voix des textes ou extraits de textes (éventuellement textes dialogués) avec expression et fluidité (éléments prosodiques) + évidemment la plus grande correction possible de la prononciation.(x)
- Productions orales en rapport avec le contrôle de la compréhension (x) .
- Jeux de rôle: être capable par exemple d'obtenir un remboursement dans un magasin, dans une grande surface, ou une réparation; négocier avec un patron, un collègue (initiation aux techniques de la négociation à un niveau élémentaire.)
  - Ecouter et porter un jugement sur une situation dramatisée (enregistrée) suscitant des réactions.

A un niveau plus élevé : productions plus personnelles ou résultat d'un travail d'équipe :

- débat après présentation d'un thème;
- discussion après vision d'un film;
- compte-rendu d'une visite.

### 3. EXPRESSION ECRITE.

- Etre capable de retranscrire sans faute un texte ne comportant pas de difficultés majeures;
- Dictées:
- Production personnelle au niveau de l'expression écrite :
  - résumé d'un texte,

# PROGRAMME DE FRANCAIS : Formation de base Niveau 1 (suite).

- prolonger un texte à partir des mots proposés par le groupe,
- créer un texte à partir de mots proposés par le groupe, écrire une lettre personnelle.
- Attirer l'attention sur des problèmes élémentaires de gramaire, conjugaison...

### L'étudiant doit être capable de :

### 1. NOTERES MATURELS

- 1.1. Numération
- Lira des nombres naturels notés en chiffres (7 chiffres au maximum).
- Ecrire, en notation chiffrée, des nombres naturels dictés (7 chiffres au maximum).
- 1.2. Ordre dans N. Classer des nombres maturels suivant l'ordre croissant ou décroissant (maîtrise non requise de < , > ).
- 1.3. Opérations.
- 1.3.1. Calcul mental- Calculer immédiatement la somme ou la différence et calcul de deux nombres naturels dont l'un est inférieur rapide à 10.
  - Calculer rapidement la somme ou la différence de 2 nombres naturels inférieurs à 100.
  - Multiplier un nombre naturel par 10, 100, 1000.
  - Calculer immédiatement le produit de 2 nombres naturels inférieurs à 10.
  - Evaluer l'ordre de grandeur du résultat d'une opération effectuée lors d'un problème, par ex.)
- 1.3.2. Calcul écrit
- Calculer la somme de 3 nombres naturels (7 chiffres au maximum).
- Calculer la différence de 2 nombres naturels (7 chiffres au maximum).
- Calculer le produit de 2 nombres naturels (chiffres au maximum).
- Calculer le quotient entier de 2 nombres naturels (chiffres au maximum).
- Pour les quatre capacités précédentes, vérifier le résultat de l'opération par :
  - . évaluation de l'ordre de grandeur du résultat,
  - . un procédé de "preuve" ou une autre opération.

### 2. MOLDRES DECILLARY POSITIFS

- 2 . Numération. Lire des nombres décimaux positifs notés en chiffres (3 chiffres décimaux au maximum).
  - Ecrire, en notation chiffrée, des nombres décimaux positifs dictés () chiffres décimaux au maximum)
- 2.2. Ordre. Classer des nomb
- Classer des nombres décimaux positifs suivant l'ordre croissant ou décroissant (maîtrise non requise de <, >).
  - 2.3. Opérations.
- 2.3.1. Calcul Multiplier un nombre décimal positif par 10, rapide. 100, 1000 (3 chiffres décimaux au maximum).

- Evaluer l'ordre de grandeur du résultat d'une opération (opération effectuée lors d'un problème par ex.)

- Calculer la différence de 3 nombres décimaux positifs (3 chiffres décimaux au maximum).

- Calculer le produit d'un nombre décimal positif ( 3 chiffres décimaux au maximum) par un nombre naturel inférieur à 10.
- Pour les 3 capacités précédentes, vérifier le résultat de l'opération par :
  - . évaluation de l'ordre de grandeur résultat,
  - . un procédé de "preuve" ou une autre opération.

### GEOMETRIE.

- 1 Triangle, rectangle, carré.
- Identifier un triangle, Identifier un rectangle, Identifier un carré.
- 2. Constructions. Dessiner (papier quadrillé, latte, équerre) :
  . un carré dont la longueur du côté est donnée.
  - . un rectangle dont les dimensions sont données.
    . un triangle dont on donne le longieur di
  - . un triangle dont on donne la longueur d'un côté et la longueur de la hauteur relative à ce côté.

### SYSTEME METRICUE.

1. La mesure des - Effectuer des conversions simples faisant inter longueurs venir les unités km, m, cm et mm.

- Calculer le périmètre d'un carré dont la longueur du côté est connûe.

- Calculer le périmètre d'un rectangle dont les dimensions sont connues.
- : Ta mesure des aires.
- Effectuer des conversions simples faisant intervenir les unités are et m, cm², et mm².

- Calculer l'aire d'un carré dont la longueur du côté est donnée.

- Calculer l'aire d'un rectangle dont les dimensions sont connues.
- Associer les unités relatives à la mesure des longueurs à celles relatives à la mesure des aires :

 $m - - = m^2$ ,  $cm - - = cm^2$ ,  $cm - - = m^2$ 

### J. PRUBLERES.

- 5.1. Problèmes permettant d'aborder les éléments de GEOLETRIE et du SYSTEME METRIQUE, d'utiliser les éléments des rubriques 1. et 2. (NOLBRES NATURELS et NOLBRES DECIMAUX POSITIFS).
- 5.2. Analyse de l'énoncé du problème provoquant une réelle activité des étudiants :
  - éléments donnés, éléments inconnus.
  - approche algorithmique de la question :
    - . arbres,
    - . ordinogramme,
    - . français structuré.
- 5.3. Traduire la situation proposée en un (des) langagess) mathématique (s) approprié(s) : diagramme, graphe, plan, ...
- 5.4. Mesure des longueurs, Mesure des aires, Grandeurs directement proportionnelles (prix, ...)
- 6. ENSEMBLES & RELATIONS.
- 5.1. N'envisager que ce qui favorisera la compréhension ou la mémorisation des constituants des rubriques précédentes.
- 6.2. Ensemble, diagramme de Venn, élément d'un ensemble, parties d'un ensemble.
   Réunion, intersection d'ensembles.
   Graphe d'une relation, relation réciproque d'une relation composition de relations.

# Capacités terminales en termes de performances minimales pour le niveau I.

- remarques: 1) en fonction du niveau des groupes, des demandes des étudiants et de leurs potentialités, le professeur s'efforcera d'atteindre et si possible de dépasser les performances minimales.
  - 2) il n'est pas indispensable de respecter l'ordre dans lequel les capacités sont prévues.
  - 3) le professeur procédera à une évaluation continue et formative de l'apprentissage.

### A. FRANCAIS:

- 1) Compréhension: .être capable de comprendre un message simple.
- 2)Expression crale: .être capable d'émettre des messages simples,
  .être capable de lire à haute voix (expressive et fluide),
  .être capable d'entrer dans des jeux de rôle (situations de la vie courante),
  .être capable d'émettre une critique simple.
- 3) Expression écrite: .être capable de retranscrire un texte sans fautes, .être capable de produire des écrits personnels, .être capable d'appliquer les divers points grammaticaux, orthographiques et morphologiques vus au travers des différentes activités.

### B. MATHEMATIQUE:

- 1) Nombres naturels:
  2) Nombres décimaux positifs:
  6 d'ordonner,
  être capable de calculer mentalement et rapidement la somme, la différence, le produit et d'évaluer l'ordre de grandeur du résultat
  être capable de calculer par écrit la somme, la différence, le produit et le quotient et de vérifier le résultat.
- 3) Géométrie: .être capable d'identifier et de construire un triangle, un rectangle, un carré.
- 4) Système métrique: .être capable d'effectuer des conversions (km, m, cm, mm),
  .être capable de calculer des périmètres de carrés et de rectengle,
  .être capable d'effectuer des conversions (are, m², cm², mm²),
  .être capable de calculer l'aire de carrés et de rectangles.

<u>Problèmes</u>: être capable d'analyser l'énoncé d'un problème et d'utiliser les éléments des rubriques 1, 2, 3, 4 pour le résoudre.

### euil de réussite :

otenir un minimum de 50 % dans chacune des deux branches (mathématique-français) lors 1 test de fin de formation vérifiant les capacités terminales de la formation.

NEXE VI : PROFIL DES CHARGES DE COURS - NIVEAU I

Enseignant.

&418-U-

### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

### **DOCUMENT 8 bis**

### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION** 

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

O Libre confessionnel

O Provincial et communal

O Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de la pose du carrelage.

Code de l'U.F.:

3510000111161

Code du domaine de formation: 302

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº

de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :

X transition

O-qualification

du degré:

X inférieur

O supérieur

O Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur						
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)				
Technique	Ө	Technique	Θ			
Economique	θ	Economique	θ			
Paramédical	Θ	Paramédical	θ			
Social	θ	Social	θ			
<del>Pédagogique</del>	θ	Pédagogique	θ			
Agricole	θ	Agricole	θ			

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº

de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n°

de 1 page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº

de l page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

CODE DE L'U.F.(3)

351002 V11 E1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

302

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

4 84	Classement	Code U	Nombre de
1 . <u>Dénomination du  (des) cours</u> (2)	<u>du(des)</u>	3333	<u>périodes</u>
	cours	(2) (6)	(2)
	(2) (6)		
Technologie de la pose du carrelage	C.T.	B	18
Travaux pratiques de pose de carrelage et méthodes	P.P.		00
Travaux pratiques de pose de carrelage et methodes	P.P.	<u> </u>	90
	~		
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	12
		Total des	
		périodes	120

12.	Réservé	ลน	Service	d'inspection	
	IICOCIAC	uu	OCI VICC	u mapection	

a) Observation(s) de l'(de	s) Inspecteur(s) concerné(s)	) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]
: Neant Le	12/08/98	

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Data	4	1 (	)	٨	N	II	T	10	398
Dale			<b>3</b>	н	u	ш	4	IJ	13U

Signature:

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

### FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

### Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de pose d'un carrelage dans un immeuble d'habitation..

## CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

# RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

### PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

### 4.1. Technologie - Sécurité et hygiène (20 périodes)

- définir les termes techniques usuels propres aux revêtements des sols et des murs;
- identifier le petit matériel usuel.

### 4.2. Travaux pratiques et méthodes de travail (100 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...); en utilisant l'outillage adéquat; dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- préparer les mortiers, colles, enduits, plâtres... en respectant les consignes d'utilisation et d'application;
- préparer les fonds pour recevoir les carrelages de sol et les revêtements muraux;
- restaurer les parties superficiellement endommagées des parois ` (murs ou sols);
- appliquer des sous-couches d'imperméabilisation;
- poser au sol, au mortier et sur chape, à joints serrés et larges des carreaux posés droits en combinaisons simples;
- poser au mortier et à la colle des revêtements muraux en faïence de formats divers;
- réaliser un ensemble comprenant le carrelage au sol, le revêtement mural avec plinthes droites et à talon;
- réaliser le coulage des joints serrés et le garnissage des joints larges;
- remplacer des éléments brisés ou partiellement endommagés (dalles, carreaux...).
- réaliser des rejointoyages.

### FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

- de préparer le fonds pour poser un carrelage;
   de poser un carrelage;
   de le rejointoyer.

# PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

### **DOCUMENT 8 bis**

### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION** 

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

O-Libre confessionnel

O-Provincial et communal

O Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage.

Code de l'U.F.:

351003 011 61

Code du domaine de formation: 302

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº

de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :

X transition

O-qualification

du degré:

X inférieur

O supérieur

O Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de	l'unité de foi	mation de l'enseigneme	ent supérieur			
Proposition de classement	<del>(1)</del>	Classement du Conseil supérieur (1)				
Technique	θ	Technique	θ			
<del>Economique</del>	θ	Economique	θ			
Paramédical Paramédical	θ	Paramédical Paramédical	θ			
Social	θ	Social	θ			
<del>Pédagogique</del>	θ	<del>Pédagogique</del>	Θ			
Agricole	θ	Agricole	Θ.			

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n°

de 1 page.

3

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n°

4 de 1 page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº

de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

CODE DE L'U.F.(3)

35100301181

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 3=2

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

Classement du(des)	Code U	Nombre de périodes
<u>cours</u> (2) (5)	(2) (6)	(2)
C.T.	₽	36
P.P.	L	144
XXXXXXXX	Р	20
	Total des	200
	du(des) cours (2) (5) C.T. P.P.	du(des)       cours       (2) (5)       C.T.       P.P.       L       XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

12	Récervé	211	Sarvica	d'inspection	
12.	Reserve	au	Service	ainspection	•

a) Observation(s)	de l'(des)	Inspecteur(s)	concerné(s)	relative(s) au c	dossier p	édagogique l	fannexe(s)	éventuelle(s)	1:
11 5 6	D	10/25/1	5			<del></del>			

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

INSP. COORD.

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

<sup>(5)</sup> Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

<sup>(6)</sup> Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

### FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

### Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de réparation de l'installation sanitaire et de chauffage dans un immeuble d'habitation.

# CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

# RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

#### PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

#### 4.1. Technologie du sanitaire et du chauffage (20 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés:
- identifier les produits courants utilisés en sanitaire: appareils en porcelaine vitrifiée, en pvc, en acier zingué, en caoutchouc; joints, rondelles, écrous, tube d'amenée d'eau, soupapes d'évier, vis, chevilles, raccords...
- reconnaître les systèmes de fixation des appareils sanitaires;
- énumérer et classer les eaux à évacuer;
- décrire la composition et l'emplacement d'une chambre de visite simple ou avec siphon;
- respecter les précautions à prendre pour la pose d'un chauffe-eau au gaz et/ou électrique;
- respecter les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés pour les installations sanitaires.

#### 4.2. Travaux pratiques de sanitaire et de chauffage et méthodes (160 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- distinguer les principaux matériaux de constructions courants;
- participer à la prise de mesures et passer la commande du matériel nécessaire à la réalisation d'une nouvelle installation sanitaire et/ou d'une restauration à effectuer sous la direction d'un responsable;
- percer dans une paroi l'orifice nécessaire au montage d'un robinet, au passage d'une tuyauterie;
- réaliser une fixation directe ou par scellement d'un appareil en porcelaine et s'assurer de la conformité de la pose;
- poser un raccord, une liaison semi-rigide sur une tuyauterie;
- débiter, aléser et fileter des tubes en acier galvanisé (eau chaude/eau froide);
- assembler et encoller des tuyaux de PVC après les avoir découpés,

ébavurés, dressés, chauffés et manchonnés;

- effectuer le raccordement de tuyaux en PVC;
- poser un sterfput, un siphon;
- remplacer les fragments abîmés d'une canalisation en grès ou en PVC;
- poser une chambre de visite simple en PVC et la raccorder;
- participer à la vérification de l'étanchéité des raccords et du bon fonctionnement de l'installation;
- surveiller la pression de l'installation de chauffage et la purger de son air.

Le professeur insistera auprès des étudiants, tout au long de cette formation, sur les critères de qualité suivants :

- le respect des règles de sécurité et d'hygiène,;
- l'application des consignes de manutention (ergonomie);
- le respect des consignes et du tracé d'implantation réalisé par le professeur;
- l'état de propreté du chantier;
- la finition générale des ouvrages (assiette, niveau, planéité, précision, solidité des fixations, valeur des pentes...);
- le temps consacré à chaque réalisation.

## FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

1. A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser des travaux simples de réparation de l'installation sanitaire et de chauffage dans un immeuble d'habitation.

# PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

•			

#### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

#### **DOCUMENT 8 bis**

#### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

O-Libre confessionnel

O Provincial et communal

O Libro non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de l'électricité du bâtiment.

Code de l'U.F.:

3510 04 V11 E1

Code du domaine de formation: 302

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº

de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :

X transition

O qualification

du degré:

X inférieur

O supérieur

O Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de	l'unité de fo	ermation de l'enseigneme	ent supérieur
Proposition de classement	<del>(1)</del>	Classement du Conse	il supérieur (1)
<del>Technique</del>	θ	Technique	θ
Economique	θ	Economique	θ
Paramédical Paramédical	θ	Paramédical	θ
Social	θ	Social	θ
Pédagogique	θ	Pédagogique	θ
Agricole	θ	Agricole	θ

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº

de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº

de 1 page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°

5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

CODE DE L'U.F.(3)

351004 U11EI

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

3.2

#### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1 . <u>Dénomination du  (des) cours</u> (2	) Classement du(des) cours (2) (5)	(2) (6)	Nombre de périodes (2)
Technologie de l'électricité du bâtiment	C.T.		36
Travaux pratiques d'électricité et méthodes	P.P.		144
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	200

12	Réservé	au	Service	d'inen	ection	
12.	neserve	au	SELVICE	u mau	CCHUIL	-

۵۱	Observation(s) de l'(des	c) Inchactaur(c)	concorná(a) rolativ	0/0\ 011 doooior	nádonosiaus	[00000100/0]	4
aı	Observationist de l'ide:	S) Inspecteur(s)	-concerne(s) relative	aist all anssier	, Degagogigi ie	lannava(e)	<u> Avantualla/e\l</u>

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

1 9 AOUT 1998

Signature:

a. CULLINE! INSP. COURD.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

## FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

#### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

#### Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de raccordements électriques dans un immeuble d'habitation.

# CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

## RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

#### PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

#### 4.1. Technologie de l'électricité du bâtiment (40 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés;
- établir les différents schémas de base (ex. : un schéma unipolaire d'un système d'allumage à deux directions);
- choisir le matériel nécessaire à la réalisation d'une installation électrique d'un bâtiment simple à usage unifamilial (ex. : interrupteur, prise de courant);
- citer les degré de protection définissant le matériel à utiliser dans un bâtiment à usage unifamilial;
- citer le rôle et les qualités d'une bonne prise de terre;
- restituer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en électricité (R.G.I.E.);
- énoncer les protections supplémentaires obligatoires dans le montage électrique propre aux salles de bains;
- différencier les types de câbles et canalisations utilisés dans une installation domestique.

#### 4.2. Travaux pratiques d'électricité et méthodes (160 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité (R.G.I.E.), d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- pour une installation encastrée, réaliser des saignées et des trous de passage;
- placer les boîtes d'encastrement et les boîtes centrales;
- fixer le coffret de distribution encastré ou en saillie;
- cintrer et fixer les tubes T.Th et T.A.L 5/8" et 3/4";
- tirer les conducteurs VOB ou CRVB de 1,5<sup>2</sup> (circuit d'éclairage),
   2,5<sup>2</sup> (circuit prises ou mixte éclairage/prises) et 4<sup>2</sup> (lave-linge);
- raccorder électriquement des appareils;
- remplacer les coupe-circuits du coffret de distribution et vérifier son bon fonctionnement.

# FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

- 1. de poser une canalisation électrique;
- 2. de raccorder différents appareils ;
- 3. de mettre le raccordement en service.

# PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

# E485-6

### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

#### **DOCUMENT 8 bis**

#### DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION** 

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

O Libre confessionnel

O Provincial et communal

O Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : le 25 septembre 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de la maçonnerie.

Code de l'U.F.:

33 1005011 E1

Code du domaine de formation:

301

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de:

O qualification

X transition

du degré:

<del>O supérieur</del>

X inférieur

O Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur					
Proposition de classement		Classement du Conse	<del>il-supérieur</del>		
Technique	₽	Technique	₽		
Economique	₽	Economique	₽		
<del>Paramédical</del>	0	<del>Paramédical</del>	₽		
Social	θ	Social	0		
<del>Pédagogique</del>	₽	<del>Pédagogique</del>	θ		
Agricole	0	Agricole	₽		

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n°

de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n°

de 2 pages.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe no

de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

CODE DE L'U.F.(3) 331005 U11 E1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 301

#### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1 . <u>Dénomination du  (des) cours</u> (2	<u>cours</u> (2) (5)	(2) (6)	Nombre de périodes (2)
Technologie de la maçonnerie	C.T.	В	18
Travaux pratiques de maçonnerie et méthodes	P.P.	L	162
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX	Р	20
		Total des périodes	200

12. Réservé au Service d'inspection	ion	ectio	inspe	d'ir	rvice	Se	au	servé	Rés	12.
-------------------------------------	-----	-------	-------	------	-------	----	----	-------	-----	-----

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:
Neant Le 5.10.98 1
TYCK
J. Jany
b) <u>Décision de l'Inspecteur coordonnateur relativé au dossier pédagogique</u> :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

n eas do décision négative, motivation de cotte dem

En cas de décision négative, motivation de cette derniè

SSP. COORD.

Date:1.2. NOV 1998	Signature:
--------------------	------------

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

<sup>(5)</sup> Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

<sup>(6)</sup> Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

#### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

#### Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

# CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

# RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

#### PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes:

#### 4.1. Technologie de la maconnerie (20 périodes)

- caractériser l'outillage et la matériel qui utilise en relation avec les travaux réalisés;
- définir le rôle d'un mortier, d'un béton, d'un béton armé;
- différencier prise et durcissement de composants adjuvants couramment utilisés;
- citer les catégories de sables et leur utilisation;
- préciser les formes commerciales du ciment;
- différencier les ciments couramment utilisés;
- citer les principales espèces de briques, de blocs, leur usage le plus courant;
- citer et caractériser les différents types de murs;
- citer et caractériser les différentes sortes de joints utilisés pour la finition des façades et du jointoiement;
- identifier les matériaux artificiels non cuits utilisés dans la construction et en citer les caractéristiques essentielles;
- citer les différents types de colles à maçonner les matériaux artificiels non cuits et en expliquer la mise en oeuvre;
- citer et caractériser les sortes de blochets et linteaux intérieurs utilisés couramment;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des composants et du mortier préparé;

### 4.2. Travaux pratiques de maçonnerie et méthodes (180 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...); en utilisant l'outillage adéquat; dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT, à partir de tolérances déterminées par une pratique de l'apprentissage, sur une hauteur maximale de 1m:

- organiser le poste de travail du maçon afin que les matériaux et l'outillage soient placés de manière rationnelle et ergonomique;
- entretenir l'outillage courant;
- déceler sur le poste de travail les défauts éventuels des matériaux courants;
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques de mortiers, de colles et du béton qui seront homogènes et dans le respect du dosage prescrit;
- maçonner de niveau et en suivant l'alignement entre profils (réglés par le professeur) des murs en briques ordinaires, en blocs comportant angle, trumeau, jonction;
- brosser les parements afin qu'aucune bavure de mortier ne subsiste sur ceux-ci;
- réaliser les joints de manière à ce qu'ils soient pleins, réguliers et parfaitement lissés;
- placer sous la direction du professeur des étançons contre un mur qu'on reprend sous-oeuvre;
- démolir des cloisons à structures légères, en briques et/ou en blocs;
- percer des murs pour une pose de portes ou de baies;
- adapter un réseau d'égouttage des eaux usées et raccorder de nouveaux accessoires;

Le professeur veillera tout particulièrement à ce que cet apprentissage de la maçonnerie se déroule dans le respect:

- a)- des normes de sécurité et d'hygiène, en appliquant les consignes de manutention (ergonomie);
- b)- que le travail réalisé par les étudiants
- présente des joints verticaux et horizontaux réguliers (une différence de 3 mm entre les joints sera tolérée),
- suive parfaitement les profils (un "creux" de 4 mm sera toléré, aucune bosse ne sera admise),
- soit de niveau (tolérance hors-niveau de 3 mm par mètre acceptée),
- ne présente pas hors-plomb de plus de 2 mm par mètre,
- la "belle face" du matériau se trouve en parement,
- les parements seront brossés, aucune bavure de mortier ne sera tolérée.
- les joints seront lisses et sans cassure.

## FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

Il sera capable de réaliser au moins trois situations prévues au point 4.2.

# PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

# 1498-0-

#### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

#### **DOCUMENT 8 bis**

#### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

O Libre confessionnel

O Provincial et communal

O-Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols.

Code de l'U.F.:

35 1006 U 21 FI

Code du domaine de formation: 302

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :

X transition

O-qualification

du degré:

X inférieur

O-supérieur

O Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de	l'unité de fo	rmation de l'enseignem	ent supérieur
Proposition de classement	<del>(1)</del>	Classement du Conse	i <del>l supérieur (1)</del>
<del>Technique</del>	θ	Technique	θ
Economique	θ	Economique	θ
<del>Paramédical</del>	θ	Paramédical	θ
Social	θ	Social	θ
<del>Pédagogique</del>	θ	Pédagogique	θ
Agricole	θ	Agricole	θ

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil-supérieur:

6. Caractère occupationnel: O oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº

de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº

de 1 page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n°

5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

CODE DE L'U.F.(3) 35 10 06 U 11 E1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

302

#### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1 . <u>Dénomination du  (des) cours</u> (2	Classement du(des) cours (2) (5)	(2) (6)	Nombre de périodes (2)
Technologie de la peinture et du revêtement des			
murs et des sols	C.T.	6	18
Travaux pratiques de peinture et de revêtement de murs et de sols	C.T.	B	72
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	Р	10
2. I ait a dutonomie		<u> </u>	10
		Total des périodes	100

1	2	Réservé	au	Service	d'inspection	,
ı	∠.	neserve	au	Service	u mspecion	

a)	Observation(s) de l	'(des) l	nspecteur(s) conce	rné(s) relativ	e(s) au dossie	r pédagogique	[annexe(s)	éventuelle(s)]
•	Néant	S	12/08/98					

b) <u>Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique</u>:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière

A. SULLINET COORD.

Date: 19 AOUT 1998 Signat	ure:
---------------------------	------

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

<sup>(5)</sup> Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

<sup>(6)</sup> Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

### FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

#### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

#### Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de peinture et de revêtement des murs et des sols dans un immeuble d'habitation.

# CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

# RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

#### PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

#### 4.1. Technologie de la peinture et du revêtement des murs et des sols (20 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés:
- identifier les matières premières nécessaires aux revêtements des murs et des sols (carrelages, peintures, tapis, faïences, moquettes, vinyle, linoleum, liège, colles, mortiers...);
- déterminer la préparation du sol et/ou des murs en fonction de l'état de ceux-ci;
- citer et expliquer les différentes méthodes de revêtements muraux et choisir la méthode appropriée au travail à effectuer en fonction des consignes données;
- citer et expliquer les réparations les plus courantes (bouchages, grattage et replâtrage des parois abîmées).

# 4.2. Travaux pratiques de la peinture et du revêtement de murs et de solset méthodes (80 périodes)

Au départ de consignes de travail claires (croquis, instructions...), sous la direction d'un responsable; en utilisant l'outillage adéquat; dans la respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- préparer les fonds pour recevoir la peinture et/ou les revêtements muraux et de sol;
- restaurer les parties superficiellement endommagées des parois (murs ou sols);
- décaper les peintures ou les vernis anciens;
- appliquer des sous-couches d'imperméabilisation;
- accomplir correctement les manipulations relatives à la pose des papiers peints de différents types en procédant
  - au mesurage, découpage, encollage, pliage des lés;
  - à l'alignement, marouflage et arasement des lés;
  - à l'habillage de portes et de fenêtres, encadrements de cheminées et d'arcades;
- peindre les différents genres de surfaces et d'éléments qui interviennent en décoration d'intérieur et/ou d'extérieur, à la brosse, au rouleau, au tampon;
- remédier à certains défauts (coulures, cloques, frisures) en recourant aux astuces du métier;
- exécuter convenablement les opérations de finition relatives aux glacis, aux satinés, au latex, aux crépis...;
- appliquer les revêtements souples de différents types par pose et collage (dalles de moquettes, dalles de vinyle, linoléum, liège...).

### FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

- 1. poser un papier peint;
- 2. préparer et peindre une surface après avoir effectué les réparations des parties endommagées ;
- 3. de poser un tapis plein.

# PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

#### **DOCUMENT 8 bis**

#### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION** 

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

O Libre confessionnel

O Provincial et communal

O Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : le 03 juillet 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie.

Code de l'U.F.:

35 1005 011 81

Code du domaine de formation: 302

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 1

de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n°

de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :

X transition

O qualification

du degré:

X inférieur

<del>O supérieur</del>

O Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur						
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1				
Technique	θ	Technique	θ			
Economique	θ	Economique	θ			
Paramédical Paramédical	θ	Paramédical	θ			
Social	θ	Social	θ			
Pédagogique	θ	Pédagogique	θ			
Agricole	θ	Agricole	θ			

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel: O oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº

de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n°

de 1 page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe nº

de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF: au 01.03.98

CODE DE L'U.F.(3)

351005 V11 E1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

302

#### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1 . <u>Dénomination du  (des) cours</u> (2)	Classement du(des)	Code_U	Nombre de périodes
	<u>cours</u> (2) (5)	(2) (6)	(2)
Technologie de la pose de la menuiserie	C.T.	8	36
Travaux pratiques de pose de la menuiserie et méthodes	P.P.	L	144
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	Р	20
		Total des périodes	200

12	Réservé	au	Service	d'inspection	
14.	neselve	au	Service	u 111506611011	

a) :	Observation(s)	de l'(des)	Inspecteur(s) con	cerné(s) rela	tive(s) au dossie	er pédagogique	[annexe(s) éventu	uelle(s)]
			12/08/98_			•		
				1	1			
				0	1. Duez			

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :	1 9 AOUT 1998	Signature :

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

<sup>(5)</sup> Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

# FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

#### Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

#### Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de menuiserie dans un immeuble d'habitation..

# CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostic de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

# RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

## PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes :

## 4.1. Technologie de la pose de la menuiserie (40 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qu'il utilise en relation avec les travaux réalisés et des matériaux à travailler;
- participer à la prise de mesures d'un bloc-porte ou d'un châssis préfabriqués sous la direction du professeur;
- participer à la prise de mesures d'un porte ou d'un châssis nonstandardisés quel que soit le type de matériaux constituant la baie;
- participer à la prise de mesures d'un petit vitrage simple à remplacer;
- utiliser les moyens de contrôle d'une pièce courante (équerrage, planéité) et décrire les rectifications éventuelles à apporter;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation ` des outils et matériaux couramment utilisés en menuiserie.

# 4.2. Travaux pratiques de la pose de la menuiserie et méthodes (160 périodes)

Au départ de consignes précises de travail (croquis, instructions...), en utilisant l'outillage adéquat, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT:

- entretenir l'outillage courant;
- poser les lambris pour fermer une cloison sèche;
- placer un bloc-porte préfabriqué, intérieur ou extérieur;
- placer un châssis préfabriqué;
- utiliser les moyens de contrôle et vérifier le placement correct des matériaux (fil à plomb, niveau), effectuer les corrections nécessaires:
- isoler et calfeutrer une menuiserie existante;
- poser des plinthes en bois;
- déposer et reposer après réparation un bloc-porte existant avec, selon le cas. inversion du sens d'ouverture:
- remettre en état la serrurerie et la quincaillerie existantes sur portes et châssis;
- participer au relevé des métrés d'un bloc-porte, une porte, un châssis standardisés ou non sous la direction d'une personne responsable;
- relever les mesures, couper et poser un petit vitrage simple;

- traiter le bois en fonction de son utilisation (produit d'imprégnation, insecticides, hydrofuges, peintures, vernis...);
- respecter les règles de sécurité et d'hygiène et appliquer les consignes de manutention (ergonomie);

Le professeur insistera auprès des étudiant, tout au long de cette formation, sur les critères de qualités suivants :

- le respect des règles de sécurité et d'hygiène;
- l'application des consignes de manutention (ergonomie);
- le respect des consignes et du tracé d'implantation réalisé par le professeur;
- l'état de propreté du chantier;
- la finition générale des ouvrages (niveau, planéité, précision...);
- le temps consacré à chaque réalisation.

# FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser complètement les points ci-dessous :

- de poser une porte ou un chassis;
   de placer la quincaillerie;
   de poser un petit vitrage.

# PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

#### **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis** 

#### **DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION** 

1. La présente demande émane du réseau :

X Communauté française

**O** Libre confessionnel

O Provincial et communal

Libre non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature : le 20 novembre 1997.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Plafonnage - cimentage : niveau 1.

CODE :

355205 U 11 E1

cule su sumanie de formation : 3

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de:

X transition

O qualification

du degré:

X inférieur

O supérieur

O Enseignement supérieur de type court

O Enseignement supérieur de type long

Pour le classement d	e l'unité de fo	ormation de l'enseigneme	ent supérieur
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
<del>Technique</del>	θ	Technique	θ
<del>Economique</del>	0	Economique	θ
Paramédical	θ	Paramédical	0
Social	θ	Social	θ
Pédagogique	θ	Pédagogique	θ
Agricole	θ	Agricole	θ

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O oui

X non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe nº 3

de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe nº 4

de 2 pages.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5

de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe nº 6

de 1 page.

D 8 BIS/UF: au 01.03.96

<sup>(1)</sup> Cocher la mention utile

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	355205 U ME1
	·

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum:

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Travaux pratiques de plafonnage et methode		PP	C C	80
		<u> </u>		!
2. Part d'autonomie	100	XXXXXXXXX	P	_
			Total des	80

•	•	T .		_			
1	7.	Keser	7 P 21	<b>\</b> P	TTTE	ding	spection:
•		*****	, , ,			4 1113	DUCKLIUM .

a) Observation(	s) de l'(des) I	nspecteures	concerner	s) relative(s)	au dossier t	pédagograue	fannexe(s)
eventuelle(s)]:	Neant	Le 2	2.11.	97			

b) Décision de l'Inspecteur coordonateur relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORI

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET INSP. COORD

Date: 2.2 IAN, 1998 Signature:

DOS 8 BIS/UF: au 01.03.96

<sup>(2)</sup> A completer

<sup>(3)</sup> Réserve à l'administration

<sup>(4)</sup> Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

<sup>(5)</sup> Soit A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. V. W - (l'approbation de cette rubrique est reservee à l'administration)

# 3. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 3.1. Finalité générale

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent:

- 3.1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire:
- 3.1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 3.2. Finalités particulières

- 3.2.1. Développer les techniques et connaissances nécessaires à la réalisation de petits travaux de plafonnage de surfaces planes (sans retour de fenètre, pose d'arêtier ni finition).
- 3.2.2. Développer des aptitudes de soins, de précision, d'ordre et de sécurité.
- 3.2.3. Développer des attitudes à la communication socio-professionnelle.

#### 4. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 4.1. FRANCAIS

Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne

S'exprimer oralement et par écrit, produire des énoncés variés au message simple mais clair.

### 4.2. MATHEMATIQUES ELEMENTAIRES

Calcul mental (sur les nombres positifs):

- déterminer la somme de deux nombres entiers inférieurs à 100.
- déterminer le produit de deux nombres entiers inférieurs à 10.
- multiplier un nombre par 10, 100, 1000,
- diviser un nombre par 10, 100, 1000.

Calcul écrit: placé dans une situation puisée dans le vécu social ou professionnel de l'apprenant, celuici sera capable:

- d'additionner, soustraire, multiplier deux nombres naturels.
- de déterminer, à la machine si nécessaire, une valeur approchée du quotient de deux nombres naturels.

#### Formes géométriques:

- calculer le périmètre et l'aire d'un rectangle.
- déterminer la distance entre deux points.
- construire à la latte et à l'équerre:
  - deux segments parallèles.
  - deux segments perpendiculaires.
  - un rectangle connaissant ses dimensions.

#### Remarque

Le Certificat d'Etudes de Base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

# 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En travaux pratiques un groupe ne devrait pas dépasser 15 élèves.

# 8. PROGRAMME DES COURS

# 8.1. Travaux pratiques plafonnage et méthode

Au cours de l'unité de formation, à partir de consignes précises et d'une méthode de travail, l'apprenant sera rendu capable de:

- 1. entretenir l'outillage courant;
- 2. reconnaître différents supports:
- participer, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, au montage d'un échafaudage;
- 4. reconnaître une forme commerciale courante d'un enduit, d'un plâtre:
- 5. préparer manuellement et mécaniquement les mélanges d'enduit, de plâtre, de colle dans le respect des mesures de sécurité et d'hygiène:
- 6. réaliser l'enduisage de petites surfaces planes sans retour de fenêtre, pose d'arêtier ni finition.

## 9. CAPACITES TERMINALES

L'étudiant sera capable. à partir de consignes précises, de préparer et de réaliser l'enduisage de petites surfaces planes, sans retour de fenêtre, pose d'arêtier ni finition.

Le seuil de réussite sera atteint si la performance est réalisée dans une qualité commercialisable.

Pour le degré de maîtrise il sera tenu compte du soin, de la rapidité d'exécution, de l'entretien du poste de travail, du respect des consignes.

Annexe &

# 10. CHARGE DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra réaliser les différents travaux de plafonnage dans la profession et compter une expérience dans le métier de 9 ans au moins.

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

#### **DOCUMENT 8 bis** DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

**15** -12- 2000

(1) Communauté française

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

12 -15- 5000

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Jean Steensels

Date et signature (2):.

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Stage: Ouvrier d'entretien polyvalent

CODE DE 351009 411 E1 CODE DU DOMAINE L'U.F.(3) 30£ DE FORMATION (4)

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe nº 1 de ....1. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° de ..2. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

<ul><li>(1) Enseignement secondaire de :</li></ul>	● (1) transition	O(1) qualification
du degré :	• (1) inférieur	O (1) supérieur
O (1) Enseignement supérieur de type court	O (1) Enseignement s	upérieur de type long

Pour le classement (		de formation de l' érieur	enseignement	
Proposition de classement	(1)	Classement du Cons	eil supérieur	Date de l'accord du Conseil supérieur :
Technique	0	Technique	0	
Economique	0	Economique	0	Signature du Président du
Paramédical	0	Paramédical	0	Conseil supérieur :
Social	0	Social	0	concentration.
Pédagogique	0	Pédagogique	0	
Agricole	0	Agricole	0	

6. Caractère occupationnel : O (1) oui

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° de ..1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n°

de ..1.. page(s) (2)

8.1 Etudiant

8.2 Chargé de cours

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5

de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

de ...1.. page(s)

(2)

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

D 8 BIS/UF/STAGE: au 01.03.98

<sup>(1)</sup> Cocher la mention utile

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F.(3)	351009	411F1	CC
L U.F.(3)	351009	41161	DE

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)

30£

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1 Etudiant: (2) 120 périodes

Z

Le nombre de période suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2 Encadrement du stage :

1 <u>Classement du cours</u> (2)	(2)	Nombre de périodes  par étudiant  par groupe d'étudiants  (2)
P.P.	0	20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

# 12. Réservé au Service d'inspection :

a) <u>Observation(s)</u>	<u>de l'(de </u>	s) Inspecteur	<u>(s) concerné(s) relativ</u>	<u>'e(s) au dossier pédagoc</u>	ique [annexe(s)
éventuelle(s)1 ·	11 6	1 0	,		Har tarmovo(o)

Jaskeleen

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

0 3 DEC. 2001

Signature:

A. COLLINET ADM. PEDAG.

<sup>(1)</sup> Biffer la mention utile

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

# 1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

# 1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- 1.1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

# 1.2 Finalités particulières de l'unité de formation

Les finalités particulières de cette unité sont :

- d'approcher le monde du travail et de l'entreprise en tant qu'entité structurée,

- de confronter ses savoirs, savoir-faire, et savoir-être acquis en milieu scolaire à la pratique concrète particulière d'un ouvrier d'entretien polyvalent.

# 2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

#### 2.1 Capacités

L'étudiant sera capable de :

## 2.1.1. en Formation de base

\* résoudre des situations problèmes simples relatives à l'organisation d'un chantier de rénovation. Justifier sa démarche et son choix.

## 2.1.2. en Formation technique:

- 1 Pratique élémentaire de la pose du carrelage
- 2 Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage
- 3 Pratique élémentaire de l'électricité du bâtimenT
- 4 Pratique élémentaire de la maçonnerie
- 5 Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols
- 6 Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie
- 7 Plafonnage cimentage : niveau 1

#### 2.2 Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des unités de formation suivantes :

- 1 Formation de base niveau 1
- 2 Pratique élémentaire de la pose du carrelage
- 3 Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage
- 4 Pratique élémentaire de l'électricité du bâtimenT
- 5 Pratique élémentaire de la maçonnerie
- 6 Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement des murs et des sols
- 7 Pratique élémentaire de la pose de la menuiserie
- 8 Plafonnage cimentage : niveau 1

# 3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Sans objet.

# 4. PROGRAMME

### Pour les étudiants :

Le stage doit permettre à l'étudiant de s'insérer réellement dans une entreprise d'entretien en y effectuant les activités normalement dévolues à l'ouvrier d'entretien polyvalent et de mettre ainsi en application ses acquis théoriques.

## Pour le personnel d'encadrement :

Les chargés de cours ont en charge la mise en place, le suivi et l'exploitation du stage. Ainsi ils interviennent :

- avant le stage en choisissant le lieu du stage le plus adapté ( c'est-à-dire celui qui permettra réellement à l'étudiant d'exercer les activités visées par la formation d'ouvrier d'entretien polyvalent), en établissant les premiers contacts avec l'entreprise et en lui définissant clairement son rôle, les objectifs et les caractéristiques du stage ;

- durant le stage, par des contacts formels avec l'entreprise et l'étudiant, en vérifiant du déroulement harmonieux du stage et du respect mutuel des obligations imposées par le stage, et le cas échéant en intervenant en vue de résoudre d'éventuels problèmes.

- après le stage en évaluant, avec l'aide du responsable de l'entreprise, la participation de l'étudiant et sa faculté de s'intégrer et de répondre au cahier des charges du stage.

# 5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation stage, l'étudiant aura fait la preuve qu'il est capable d'effectuer concrètement toutes les tâches liées à l'activité professionnelle d'un ouvrier d'entretien polyvalent.

Le degré de maîtrise sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- qualité et adéquation des tâches accomplies dans le respect des règles de sécurité,

- qualité et finition du travail.

## 6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier une expérience de six années au moins comme contremaître dans une entreprise de construction ou dans un service d'entretien.

# **ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

# DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1. La	ı pr	ésente	demande	émane	du	réseau	;
-------	------	--------	---------	-------	----	--------	---

• (1) Communauté française

O (1) Libre confessionnel

O (1) Provincial et communal

O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) ..Jean Steensels

Date et signature (2):

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

# Epreuve intégrée de la section :

# Ouvrier d'entretien polyvalent (convention)

CODE DE L'U.F.(3) 35 10 08 4112 W1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 30%

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ....1. pa

de ....1. page(s) (2) \*

4. Capacités préalables requises :

Sans objet (pas d'annexe n°2)

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de :

O(1) transition

• (1) qualification

du degré:

• (1) inférieur

O(1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court

O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement		de formation de l'é érieur	enseignement
Proposition de classemer	nt (1)	Classement du Cons	eil supérieur
Technique	0	Technique	0
Economique	0	Economique	0
Paramédical	0	Paramédical	0
Social	0	Social	0
Pédagogique	0	Pédagogique	0
Agricole	0	Agricole	0
Maritime	0	Maritime	0

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationne	l :	0 (	1)	oui (		(1)	) non
---------------------------	-----	-----	----	-------	--	-----	-------

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n°

3 de ..1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n°

de ..1.. page(s) (2)

8.1 Etudiant

8.2 Chargé de cours

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5

de ..1.. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n°

de ...1.. page(s)

(s) (2)

D 8 BIS/UF/EI : au 01.03.98

<sup>(1)</sup> Cocher la mention utile

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F.(3)	351008	412	W/	CODE DE FO	E DU DOMAINE 302	
11. Horaire min	imum de l'unité de	formation :			<u>Code U</u>	
11.1 Etudiant:	(2) 20 périodes				Z	
11.2 Encadrem	e de période suivies pa ient du stage :			Code U	Nombre de périodes	
(2)	Classement du cou	<u>rs</u>	_		- par étudiant - par groupe d'étudiants (2)	<del></del>
Prér sect	aration de l'épreuve in ion	itégrée de la		*		
			CT PP	E o	2 6	
Er	reuve intégrée de la se	(	CT PP	<b>\$</b> \$ \$	2	
			Tota	l des périodes	20	

a)	Observation(s)	<u>de l'(des)</u>	<u> Inspecte</u>	<u>eur(s) conc</u>	<u>erné(s) re</u>	<u>ative(s) au</u>	dossier p	édagogique	<u>iannexe(s)</u>
									,

<u>éventuelle(s)]</u>:

Ne œut de 3/12/2001

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière

A. COLLINET ADM. PEDAG.

0 3 DEC. 2001

Signature:

<sup>(1)</sup> Biffer la mention utile

<sup>(2)</sup> A compléter

<sup>(3)</sup> Réservé à l'Administration

<sup>(4)</sup> Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

# 1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

## 1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- 1.1.1 concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

# 1.2 Finalités particulières de l'unité de formation

Cette unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré l'ensemble des capacités de chacune des unités de formation déterminantes de la section de la section « Ouvrier d'entretien polyvalent ».

# 2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Sans objet

# 3. RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Sans objet.